



Année 2024



Rapport annuel sur le prix et la qualité du service

Service
Assainissement Collectif

www.rhone-ventoux.fr
Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20250626-2025-52B-DE
Date de réception préfecture : 23/07/2025

Sommaire

Préambule	3	4. Préserver et investir pour un service durable	24
1. Gérer un service public d'assainissement collectif	4	Le curage des réseaux	25
Des enjeux majeurs	5	La traque des eaux claires parasites	26
Les chiffres clés	6	Les investissements	27
Quelques faits marquants	7	Les principales réalisations 2023	28
Le périmètre	8	Les principaux projets de 2024	30
Caractéristiques du service	9	5. Assurer un service de qualité au coût le plus juste	32
Les missions	10	Les volumes facturés	33
Les déversements d'industriels	11	Le prix de l'eau	34
2. Maintenir un patrimoine performant	12	La facture type 120 m3	35
Les réseaux de collecte	13	L'évolution du prix de l'assainissement collectif	37
Les stations d'épuration	14	Les indicateurs financiers	38
Les types de stations	15	6. Partager et communiquer	39
Synoptique	16	Les actions au-delà des frontières	40
Cas particuliers	17	La sensibilisation des scolaires	41
La conformité des ouvrages	18	Les actions de communication	42
3. La gestion durable des boues	21	Coordonnées utiles	44
La gestion des boues	22		

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20250626-2025-52B-DE
Date de réception préfecture : 23/07/2025

Préambule

Le Syndicat Rhône Ventoux est un établissement public qui a en charge la collecte, le traitement des eaux usées domestiques provenant des habitations et de certains industriels ainsi que la gestion des déchets de l'épuration, les boues.

Conformément aux textes réglementaires en vigueur, il doit établir et présenter chaque année un rapport annuel sur le prix et la qualité du service, dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, soit avant le 30 septembre.

Avant d'être soumis au Comité Syndical, il est examiné par la Commission Consultative des usagers. Il doit ensuite être présenté devant l'assemblée délibérante de chaque collectivité membre du Syndicat et être mis à disposition du public.





1. Gérer un service public d'assainissement collectif

Des enjeux majeurs

Le principal champ d'action d'un service d'assainissement collectif est de collecter et dépolluer les eaux usées. L'efficacité du service impacte :

La salubrité publique

L'assainissement collectif permet de supprimer les causes d'insalubrité (les eaux usées étant vectrices de maladies et de nuisances) qui peuvent engendrer des problèmes de santé publique.

La protection de l'environnement

Le service assainissement collectif est soumis à des règles précises en matière de performances environnementales et les obligations réglementaires se sont largement accrues dans ce domaine.

Cela a conduit par exemple à améliorer de manière très significative les performances des stations d'épuration, la recherche des substances dangereuses dans l'eau, le traitement des sous-produits de l'épuration et la réutilisation des eaux usées traitées.

Les chiffres clés

112 504
habitants desservis

31

communes adhérent
au service assainissement
collectif du Syndicat Rhône
Ventoux.

L'assainissement contribue aux objectifs de
qualité des milieux aquatiques, de
préservation des ressources et des usages
sensibles.

629,5 km de
réseau



45 670 usagers

85

Autorisations de déversement pour
effluents non domestiques

4 321 905 m³
assujettis

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20250626-2025-52B-DE
Date de réception préfecture : 23/07/2025

Quelques faits marquants

10 octobre 2024



Cette journée dédiée à l'assainissement s'est adressé aux élus et aux techniciens du territoire et a mis en avant l'actualité juridique toujours plus dense ainsi que les principaux projets du Syndicat.

Elle a également été l'occasion de mettre en lumière les actions de sensibilisation menées par le Syndicat en favorisant l'approche expérientielle.

Aout 2024



La Nesque a été déclarée comme zone sensible à l'eutrophisation (processus d'enrichissement excessif d'un milieu aquatique en nutriment et notamment en phosphore et en azote qui perturbe l'écosystème).

Des travaux ont été faits sur la station d'épuration de Pernes les Fontaines pour améliorer les traitements en créant une installation qui permet de piéger le phosphore et d'en réduire la teneur.

Octobre 2024



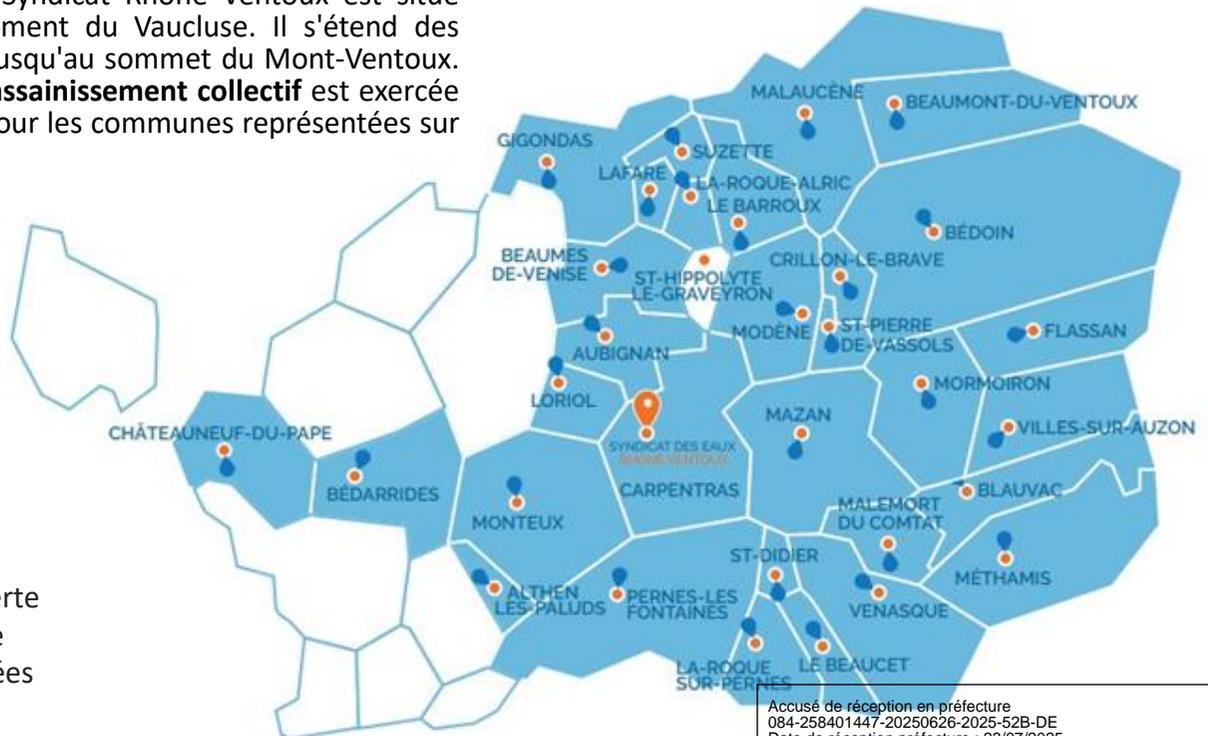
Dans le cadre de la requalification de l'Avenue du Mont Ventoux et de la Place Verdun initié par la commune de Carpentras, le Syndicat Rhône Ventoux procède à la réhabilitation du réseau de collecte des eaux usées sur cette emprise.

L'opération prévoit le renouvellement de 1 170 ml de réseau du diamètre 200 à 350 mm ainsi que de 67 branchements.

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20250626-2025-52B-DE
Date de réception préfecture : 23/07/2025

Le périmètre

Le territoire du Syndicat Rhône Ventoux est situé dans le Département du Vaucluse. Il s'étend des rives du Rhône jusqu'au sommet du Mont-Ventoux. La compétence **assainissement collectif** est exercée par le Syndicat pour les communes représentées sur la carte.



85 %

C'est le taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées sur le territoire.

Caractéristiques du service

Le service d'assainissement collectif est un **service public à caractère industriel et commercial**. Il est principalement financé par les redevances payées par les usagers (part assainissement collectif apparaissant sur les factures d'eau potable).

Les élus du Syndicat Rhône Ventoux ont choisi de **déléguer l'exploitation** du service d'assainissement collectif à une société délégataire, SUEZ Eau France, à travers un contrat d'affermage entré en vigueur au 1^{er} Janvier 2022 pour une durée de 10 ans.

L'exploitation de l'ensemble des systèmes d'assainissement sous la compétence du Syndicat est maintenant régie par un contrat unique.

Les missions



Qui fait
quoi?



Fixe les objectifs du service public, planifie et réalise les investissements (travaux sur les canalisations, les ouvrages).



Choisit le mode de gestion, la politique tarifaire, évalue la performance du service.



Effectue un suivi et un contrôle des actions des différents intervenants (exploitant, maitres d'oeuvre, entreprises...).

Assure la relation avec les usagers (facturation, réalisation des branchements...).

Assure l'entretien et la surveillance des réseaux et des ouvrages ainsi que l'élimination des sous-produits de l'épuration.

Garantit la continuité du service public et le respect des normes de qualité.

Acquiescé en préfecture
05-4-238401447-20230628-2023-54545E
Date de réception préfecture : 23/07/2025

Les déversements des usagers non domestiques



L'activité de certains usagers génère des effluents présentant des caractéristiques particulières qui ne permettent pas de les accepter directement dans le réseau public (par exemple: activités agroalimentaires, viticoles). Il convient donc d'encadrer ces déversements pour protéger le système d'assainissement (réseau et STEP) et son fonctionnement.

85

Autorisations de
déversement*

Les **autorisations de déversement** (acte unilatéral signé par le Président) sont régies par le code de la santé publique (art. L 1331-10).

Elles fixent, suivant la nature du réseau à emprunter ou des traitements mis en oeuvre, les caractéristiques que doivent présenter ces eaux usées pour être reçues et peuvent être subordonnées à la participation de l'auteur du déversement aux dépenses d'entretien, d'exploitation entraînées par la réception de ces eaux.

La **convention spéciale de déversement** est un contrat de droit privé signé entre le Syndicat et les entreprises.

Elle résulte d'une négociation et prévoit les modalités juridiques, techniques et financières du déversement sans déroger à des dispositions législatives et réglementaires d'ordre public. Elles fixent également les modalités de communication entre les acteurs en fonctionnement normal et dégradé ainsi que les droits et les devoirs des parties signataires.

En 2024, une quarantaine d'établissements viticoles de Châteauneuf du Pape ont formé des recours contre les délibérations instituant la tarification des effluents non domestiques et leur autorisation de déversement.

084-253401447-20250626-2025-525-DE
Date de réception préfecture : 23/07/2025



2. Maintenir un patrimoine performant

Les réseaux de collecte

Les eaux usées domestiques sont d'abord collectées dans les réseaux d'assainissement.

629,5

km de réseau

148

Postes de relevage
sur le territoire du Syndicat.
Ils permettent de "relever" les eaux
usées lorsque l'évacuation gravitaire
n'est pas possible.

90

C'est l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des
réseaux de collecte des eaux usées.

Cet indicateur évalue, sur une échelle de 0 à 100, le niveau de
connaissance du réseau et des branchements et l'existence d'une
politique de renouvellement pluriannuelle
du service d'assainissement collectif



Les stations d'épuration

Les eaux usées domestiques sont ensuite acheminées vers une station d'épuration. Elle a pour objet de les dépolluer avant leur rejet dans le milieu naturel.

31

Stations d'épuration

190 600

Équivalents habitants,
C'est la capacité totale des STEP
sur le territoire du Syndicat.

6 024 785 m³

C'est le volume traité dans
l'ensemble des stations.



Les types de stations

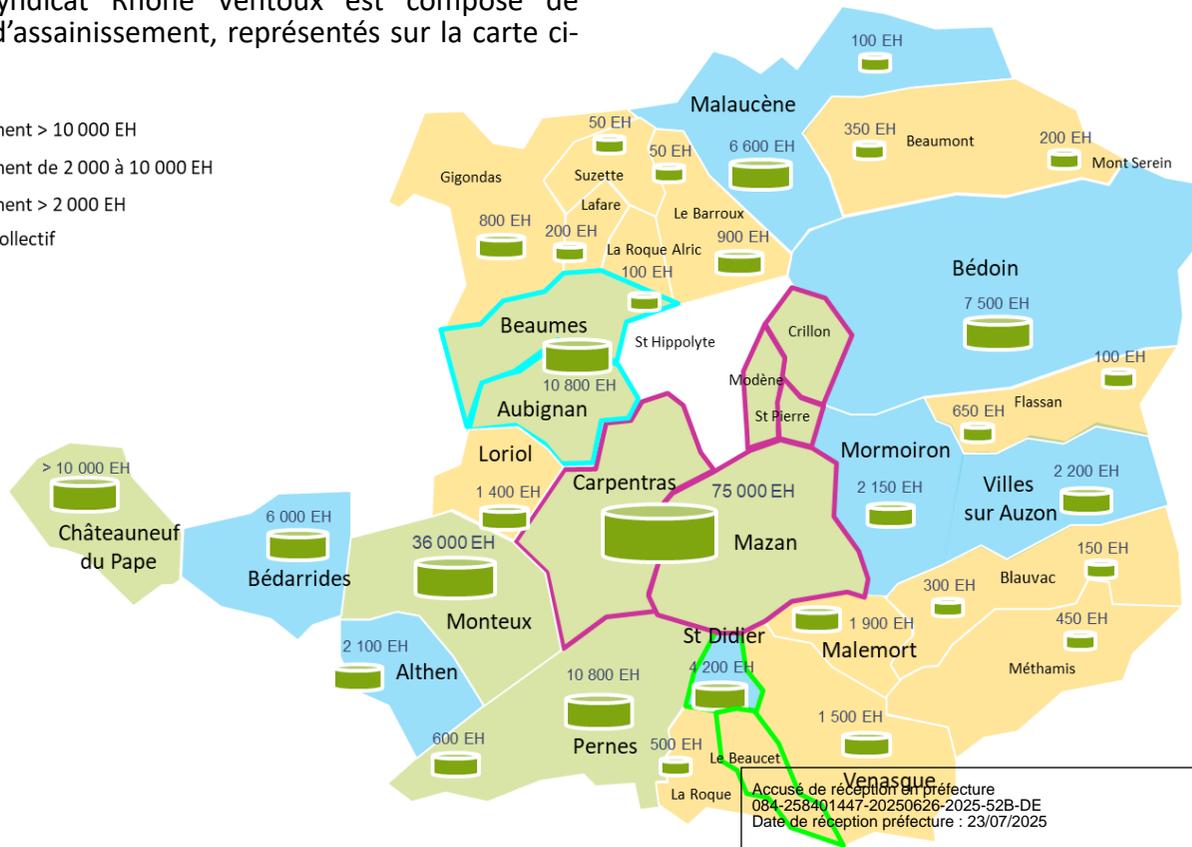
Il existe différents types de **stations d'épuration** qui dépendent du procédé d'**épuration** principal utilisé et des dispositifs mis en œuvre :

Type de station	Explications	Nombre sur le territoire
Boues activées	Le procédé dit « à boues activées » utilise l'épuration biologique dans le traitement des eaux usées. Cela est permis par le développement de bactéries en suspension dans l'effluent à traiter, on parle de « culture libre ». Ces bactéries sont aérobies, elles consomment de l'oxygène dissous apporté par un système d'aération de l'effluent. Des phases anaérobies (diminution de la concentration en oxygène) peuvent avoir lieu pour le traitement plus poussé de l'azote et du phosphore par d'autres bactéries.	15
Lit bactérien	Ce procédé d'épuration biologique utilise des bactéries aérobies fixées sur un support poreux, on parle de « culture fixée ». La biomasse se développe sur ces supports, l'effluent est dispersé et percole sur les supports de culture. L'aération se fait par ventilation naturelle (effet cheminée).	4
Biodisque	Le procédé consiste à développer une biomasse épuratrice fixée dans des conditions aérobies sur des disques supports maintenus en rotation. Les disques sont immergés sur la moitié de leur surface, la rotation de celui-ci permet d'alterner les phases d'aération quand la surface est à l'air libre et de traitement quand la surface est immergée.	2
Décanteur / Digesteur	Procédé rudimentaire de traitement des eaux usées en anaérobie (absence d'oxygène), les micro-organismes assimilent la pollution en générant de la biomasse et dégagent des gaz (CO ₂ , méthane). Ce procédé est souvent utilisé comme prétraitement en amont d'un biodisque ou d'un lit bactérien. Ce procédé est de plus en plus utilisé pour le traitement des boues d'épuration (ou de biodéchets). Dans ce cas les gaz issus de cette fermentation sont récupérés pour être valorisés en biogaz.	4
Rhizophiltres	Le « rhizophiltre » est un procédé épuratoire utilisant des roseaux plantés dans un massif filtrant. Les roseaux développent leur système racinaire dans le massif, ce qui permet d'une part de masquer l'installation et d'autre part d'héberger la biomasse qui va épurer les eaux usées épandues en surface du lit filtrant.	6

Les systèmes d'assainissement

Le territoire du Syndicat Rhône Ventoux est composé de plusieurs systèmes d'assainissement, représentés sur la carte ci-dessous :

- Système d'assainissement > 10 000 EH
- Système d'assainissement de 2 000 à 10 000 EH
- Système d'assainissement > 2 000 EH
- Assainissement Non Collectif



Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20250626-2025-52B-DE
Date de réception préfecture : 23/07/2025

Cas particuliers

Les systèmes de collecte sont indépendants entre eux à l'exception des cas particuliers indiqués ci-après :

Communes	Explications
Beaumes de Venise et Aubignan	Les effluents collectés sur ces communes sont traités dans une station d'épuration intercommunale dite Aubignan Beaumes, construite en 1996 et située sur la commune d'Aubignan
Crillon le Brave, St Pierre de Vassols, Modène et Mazan	Les effluents de ces communes sont transférés vers la station d'épuration de Carpentras.
Le Beaucet	Les effluents collectés sont transportés par une canalisation de transfert vers la station d'épuration de Saint Didier.
Pernes les Fontaines	Une partie de la commune de Pernes les Fontaines, à savoir le quartier de Saint Philippe est raccordée sur la station d'épuration de Saint Didier.

La conformité des ouvrages

La réglementation impose la mise en place d'un suivi des performances de dépollution des installations (autosurveillance) ainsi que du milieu récepteur dans de nombreux cas. La fréquence et la nature de ces contrôles varient en fonction de la capacité de traitement des stations.

L'autosurveillance permet de mesurer en continu la variation en charge polluante entre l'effluent brut en entrée de station et l'eau traitée rejetée dans le milieu naturel sur la base de plusieurs paramètres de référence de dépollution.

365

Bilans réalisés

97,8%

Conformité des équipements
d'épuration

14

Non conformités

98,5%

Conformité des performances
des équipements d'épuration



12 stations sont sous auto-surveillance. Une mission annuelle de contrôle de l'auto-surveillance est réalisée par un bureau d'études extérieur afin de vérifier les mesures données par le délégataire, conformément à la réglementation.

Le Rhône-Grand Agglomération
084 259 01 447 - 2025082036215 - 2025
Date de réception préfecture : 20/07/2025

La conformité des ouvrages

10 non-conformités ont été relevées en 2024. Les ouvrages concernés et les raisons de ces non-conformités sont exposés dans le tableau ci-dessous :

Stations (nb NC)	Explications de la non-conformité
Beaumont du Ventoux - Mont Serein (1)	Un dépassement du seuil de rejet sur les paramètres bactériologiques (Escherichia Coli et Coliformes totaux) a été enregistré lors de l'unique bilan d'autosurveillance réalisé le 16 juillet 2024, malgré le fonctionnement du traitement UV.
Bédarrides (1)	Un dysfonctionnement électrique du disjoncteur du PR Autoroute (point A2), a généré un déversement en tête de station, survenu la nuit du bilan d'autosurveillance du 3 septembre 2024. Le rejet de la station d'épuration était conforme ce jour-là, mais le rajout des charges déversées entraîne le dépassement du seuil rédhibitoire sur le paramètre DBO5.
Carpentras (1)	Après rajout des charges déversées par temps de pluie (points A2 et A5), aux résultats du bilan d'autosurveillance réalisé le 5 septembre 2024, celui-ci apparait comme non conforme avec un dépassement rédhibitoire sur le paramètre DBO5
Flassan (1)	Un dépassement du seuil de rejet a été mesuré sur le paramètre NGL, au cours de l'unique bilan d'autosurveillance réalisé le 18 juin 2024. Aucun dysfonctionnement n'a été constaté par l'exploitant.
Flassan les Gaps (1)	Lors de l'unique bilan d'autosurveillance du 18 juin 2024, un dépassement sur le paramètre DBO5 a été enregistré en sortie du décanteur-digesteur, en amont des drains. Il n'est pas possible de connaître la qualité du rejet au milieu naturel car l'effluent s'infiltré ensuite entièrement.

La conformité des ouvrages

Stations	Explications de la non-conformité
La Roque Alric (1)	Un dépassement du seuil rédhibitoire sur le paramètre DBO5 a été enregistré au cours de l'unique bilan d'autosurveillance réalisé le 19 mars 2024. Le prélèvement est réalisé en sortie du décanteur, en amont des drains. Il n'est pas possible de connaître la qualité du rejet au milieu naturel car l'effluent s'infiltré ensuite entièrement.
Le Barroux Ambrosis (1)	La station apparait comme non-conforme suite aux dépassements des seuils rédhibitoires sur les paramètres MES et DCO au cours de l'unique bilan d'autosurveillance réalisé le 16 juillet 2024.
Loriol du Comtat (1)	Au cours du bilan d'autosurveillance réalisé le 24 avril 2024, des dépassements sur les paramètres MES et NTK ont été mesurés. Ce dysfonctionnement est en lien avec un dérèglement des paramètres de l'aération ce jour-là (mesure de la sonde redox perturbée).
Monteux (1)	Après estimation et rajout des charges déversées aux données de sortie (casse conduite de refoulement du PR Mourgues) sur la journée du 9 août 2024, le bilan d'autosurveillance est non conforme après recalcul avec le dépassement des seuils rédhibitoire en DCO et DBO5
Venasque (1)	La non-conformité est liée au rajout des charges déversées lors du bilan d'autosurveillance du 3 septembre 2024, réalisé par temps de pluie. Le rejet en sortie de station était conforme aux prescriptions de l'arrêté préfectoral, mais le rajout des charges déversées en A2 entraîne un dépassement sur les paramètres DBO5, DCO et MES.

Sur les stations d'épuration dont la capacité est inférieure à 500 EH soit 30 kg / jour DBO5, un bilan d'autosurveillance n'est réalisé qu'une année sur deux. L'année au cours de laquelle le bilan n'a pas été réalisé est une année pour laquelle la conformité de la station n'a pas été mesurée.



3. La gestion durable des boues

La gestion des boues

Après le traitement des eaux usées, les stations d'épuration se retrouvent avec des sous-produits ou résidus solides : les boues d'épuration. Au fur et à mesure des traitements réalisés sur les eaux usées au sein de la station d'épuration, quatre sous-produits vont être générés :

1.	Les refus de dégrillage, piégés en entrée de station	Issus du traitement mécanique de dégrillage, les refus de grilles sont les déchets les plus grossiers qui sont récupérés en station d'épuration. Ils sont d'origine hétérogène (bouts de bois, conserves, matières plastiques...) et sont généralement éliminés vers une incinération d'ordures ménagères.
2.	Les sables piégés par les ouvrages spécifiques sous les effluents en entrée de station	Les sables sont issus du traitement physique de dessablage (séparation liquide/solide par décantation).
3.	Les graisses	Les déchets gras sont hétérogènes (graisse, huile alimentaires...) et récupérés dans la station d'épuration par des procédés spécifiques.
4.	Les boues produites à l'issue du traitement biologique et/ou physico-chimique des effluents	Elles représentent le sous-produit principal des stations d'épuration. Elles sont principalement constituées de particules solides non retenues par les prétraitements en amont de la station d'épuration soit des matières organiques non dégradées, des matières minérales et des micro-organismes.

La gestion des boues

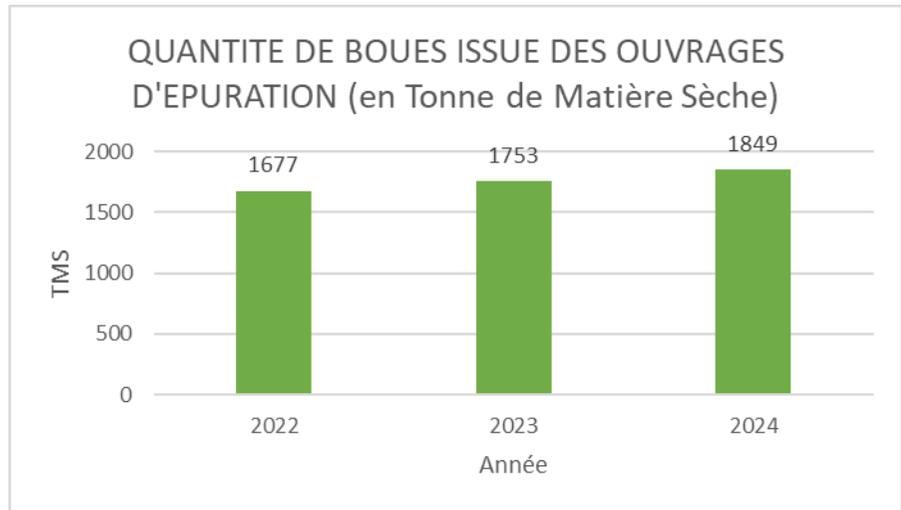
Les boues doivent être déshydratées afin d'en réduire le volume en enlevant l'eau. Puis elles sont soit valorisées en compost, soit utilisées dans une autre station d'épuration ou incinérées si la valorisation n'est pas possible. En 2021, la commune de CARPENTRAS a été intégrée, ceci explique la forte hausse de la quantité de boues issue des ouvrages d'épuration.

1 849 tMS

C'est la quantité de boues issues des ouvrages d'épuration en tonne de matière sèche.

100 %

C'est le taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation.



Une partie des boues de certaines stations a dû être traitée par incinération car leur qualité ne permettait pas le traitement en centre de compostage



4. Préserver et investir pour un service durable

Le curage des réseaux

Le bon fonctionnement des réseaux d'assainissement nécessite une maintenance constante et des curages tant préventifs que curatifs. Ils consistent à nettoyer le réseau par jet d'eau sous haute pression ou par le passage d'une fusée hydrodynamique. Cela permet de décoller les déchets des parois. Selon le degré d'envasement, les éléments décollés (un mélange de boue, vase et déchets en tout genre) sont dilués dans les effluents ou aspirés par un camion hydrocureur. C'est SUEZ qui est en charge d'effectuer ces opérations.

95 207

C'est le nombre en mètre d'hydrocurage préventif effectué sur le territoire en 2024. L'objectif contractuel est de 92,5 km/an.

184

Désobstructions du réseau ont été effectuées (interventions curatives) et **210** interventions sur branchements.

17 points

Du réseau de collecte ont nécessité plus de 2 interventions de désobstructions.

5,4

C'est le nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau.



La traque des eaux claires parasites



Les eaux claires parasites sont des eaux issues des pluies, des canaux d'irrigation ou des nappes phréatiques qui se retrouvent dans les réseaux d'eaux usées alors qu'ils ne sont pas conçus pour les recevoir.

604

Nombre de non-conformités identifiées dans le domaine privé

122

Nombre de mises en conformité réalisées dans le domaine privé

Limitier les intrusions d'eaux claires parasites permet de restreindre les rejets directs et donc les pollutions du milieu naturel, de moins solliciter les pompages (donc la consommation électrique) et d'optimiser le traitement et l'épuration des eaux usées. C'est absolument nécessaire pour préserver la qualité de l'eau et respecter l'environnement.

Comment lutter contre les eaux claires parasites?

- **Renouveler les réseaux les plus vétustes** pour éviter que ces eaux claires s'infiltrent dans les canalisations à cause notamment des fissures ou des casses.
- **Mener des investigations sur le terrain** grâce notamment à des passages caméra et des tests à la fumée non toxiques. Ils permettent de mettre en évidence les endroits où s'introduisent les eaux claires parasites pour pouvoir ensuite mieux les éradiquer.
- **Vérifier la conformité des branchements des particuliers** en s'assurant de leur étanchéité et de la bonne séparation des eaux usées et des eaux pluviales en partie privative. S'assurer par exemple que l'eau s'écoulant des gouttières ou que les vidanges des piscines ne sont pas raccordées au branchement d'eaux usées.

Les investissements

5,71

C'est le linéaire en km de
canalisations d'assainissement
collectif renouvelées en 2024



1,11 %

C'est le taux de renouvellement en 2024.
Cet indicateur donne le pourcentage de
renouvellement moyen annuel (calculé sur les
5 dernières années) du réseau
d'assainissement collectif par rapport à la
longueur totale du réseau, hors branchements.

5 790 398 €

C'est le montant investi en études
et en travaux pour le service
assainissement collectif

1 153 316 €

C'est le montant des subventions
reçues par l'Agence de l'Eau, le
Conseil Regional et l'ADEME pour
financer ces études et travaux

Les principales réalisations de 2024



MALAUCENE – Réhabilitation des réseaux d'eaux usées Chem. Des Margauds, secteur Palivette

Le schéma directeur d'assainissement, a mis en évidence des défauts structuraux importants et des pénétrations d'eaux claires parasites, nécessitant le renouvellement du réseau d'eaux usées (810ml)



Montant HT payé en 2024

384 241 €

Les principales réalisations de 2024

CARPENTRAS – Renouvellement du réseau structurant – Collège Daudet, Rue MT. Chalon



Renouvellement du réseau de collecte structurant en DN 400mm reliant le bas de l'avenue JH Fabre au bas de l'avenue MT Chalon est fortement dégradé et s'effondre par endroit.

La première tranche de travaux concerne la réhabilitation des réseaux situés sous le stade du collège A.Daudet, sur l'avenue F. Jouve et dans l'ensemble du bois de l'hubac.

La seconde tranche est pour le moment suspendue dans l'attente des autorisations foncières.



Montant HT
payé en 2024

226 804 €

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20250626-2025-52B-DE
Date de réception préfecture : 23/07/2025

Les principaux projets de 2025



Construction d'une nouvelle STEP à Althen des Paluds

La procédure marché pour le renouvellement de la station de traitement des eaux usées d'Althen des Paluds touche à sa fin. Le démarrage des travaux est prévu à l'été 2025.

Montant HT
opération

3 500 000 €

Commune de MONTEUX – Boulevards Trewey et du commandant Dampenne et avenue de la Libération– Renouvellement des réseaux d'assainissement

Les résultats du Schéma Directeur d'Assainissement et de récents passages caméras ont indiqués qu'il est nécessaire de renouveler le réseau d'assainissement collectif sous les emprises du boulevard Trewey, du boulevard du commandant Dampenne et de l'avenue de la Libération

Au vu de ces résultats, le Syndicat a décidé d'engager des travaux de renouvellement de ces réseaux (1 060 ml et 105 branchements)

Montant HT
opération

1 236 000 €

Les principaux projets de 2025



Commune de PERNES LES FONTAINES – Avenue Barriot et Chemin du Puy – Renouvellement des réseaux d’assainissement

Les résultats de récents passages caméras ont montré que le réseau d’assainissement collectif sous les emprises de l’avenue Barriot et du chemin du Puy comportait de nombreux défauts tels que des effondrements partiels, des décalages de tuyaux, des fissures ou encore des contres pentes. Au vu de ces résultats, le Syndicat a décidé d’engager des travaux de renouvellement de ces réseaux (730 ml et 65 branchements)

Montant
opération

876 000 €

Commune de MONTEUX – Bassin d’orage STEP

Le schéma directeur d’assainissement préconise la mise en place d’un bassin d’orage afin de limiter les déversements d’eaux usées non traitées par temps de pluies.

Afin de se coordonner avec les travaux concessifs entrepris par le délégataire dans le cadre des ses engagements contractuels, le projet avait été suspendu.

Les études sont maintenant relancées.

Montant
opération

2 100 000 €



5. Assurer un service de qualité au coût le plus juste

Les volumes facturés

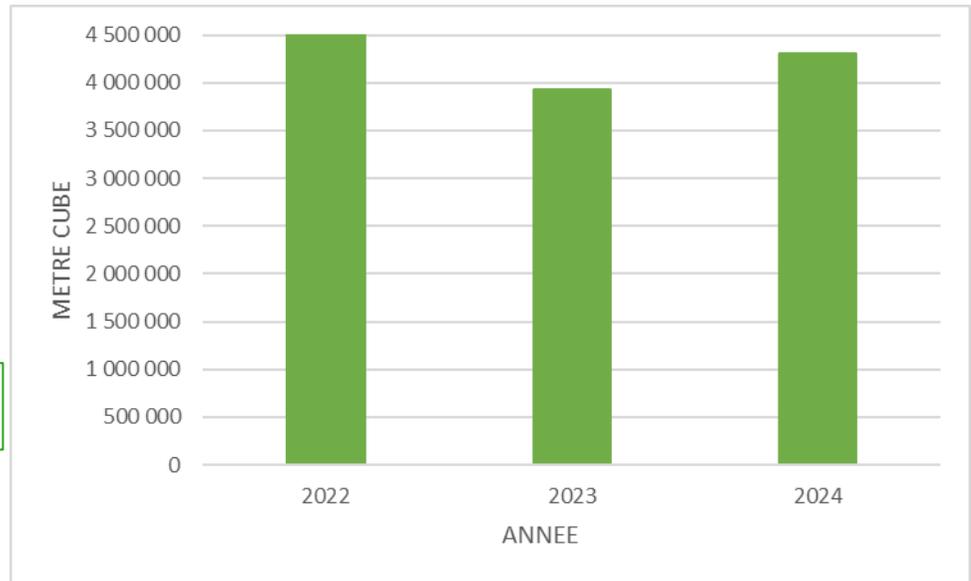
Les volumes facturés en assainissement collectif sont issus principalement des comptages du service de l'eau potable. Ils ne concernent que les usagers raccordés au réseau d'assainissement.

45 670

usagers

4 311 003 m³

facturés



Le prix de l'eau



L'exploitation du service ayant été déléguée, la tarification de la vente d'assainissement collectif se décompose en 3 parts : celle du Syndicat Rhône Ventoux, celle de l'exploitant (SUEZ) et celle perçue pour le compte des organismes publics.

LA PART DU SYNDICAT

Elle permet de financer les investissements nécessaires au renouvellement et à la réhabilitation des canalisations ou encore la création ou réfection de postes de relevage et de stations d'épuration.

Elle se décompose en part fixe (abonnement) et en part proportionnelle en fonction du volume consommé.

LA PART DU DELEGATAIRE

Les conditions financières sont définies dans le cadre du contrat de délégation de service public. Les tarifs applicables sont révisés 2 fois par an, au 1^{er} janvier et au 1^{er} juillet suivant une formule d'actualisation contractuelle.

Elle se décompose également en part fixe et en part proportionnelle.

LES ORGANISMES PUBLICS

Outre la TVA collectée et reversée à l'Etat, une part est également perçue pour le compte de l'Agence de l'Eau.

Fixée annuellement, cette contribution à l'Agence de l'Eau sert à financer ou subventionner divers travaux de mise en conformité et

d'amélioration des aidant les collectivités.

La facture type 120 m³



TERRITOIRE SYNDICAL AU 01/01/2025 – Délibération n°35 du 29 juin 2017 (part syndicale et part délégataire) (hors Carpentras)

COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES	Quantité ou m ³	Prix unitaire 2024	Prix unitaire 2025	Montant 2024	Montant 2025	Evolution N/N-1
Part du délégataire						
Abonnement annuel	2	22,27	23,24	44,54	46,48	4,36 %
Consommation	120	1,2480	1,3030	149,76	156,36	4,41 %
Part collectivité						
Abonnement annuel	2	14,80	14,80	29,60	29,60	0%
Consommation	120	1,615	1,615	193,80	193,80	0%
Organismes publics (Agence de l'eau)						
Modernisation des réseaux (Arrêté)	120	0,16		19,20		
Performance des systèmes d'assainissement (Nouveau)	120		0,009		1,08	
Sous-total hors TVA en €				436,90	427,32	-2,19 %
TVA à 10 %				43,69	42,73	-2,19 %
TOTAL 120m³ en € TTC				480,59	470,05	-2,19 %
Soit le m3 en € TTC				4,00	3,92	-2,19 %

Accusé de réception en préfecture
067-062401447-20250626_2025-05-DE
Date de réception préfecture : 23/07/2025

La facture type 120 m³



CARPENTRAS AU 01/01/2025 – Délibération du 17 décembre 2020

COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES	Quantité ou m ³	Prix unitaire 2024	Prix unitaire 2025	Montant 2024	Montant 2025	Evolution N / N-1
Part du délégataire						
Abonnement annuel	2	22,27	23,24	44,54	46,48	4,36 %
Consommation	120	1,2480	1,3030	149,76	156,36	4,41 %
Part collectivité						
Abonnement annuel	2	7,50	13,50	15,00	27,00	80,00%
Consommation	120	1,20	1,12	144,00	134,34	-6,67 %
Organismes publics (Agence de l'eau)						
Modernisation des réseaux (Arrêté)	120	0,16		19,20		
Performance des systèmes d'assainissement (Nouveau)	120		0,009		1,08	
Sous-total hors TVA en €				372,50	365,32	-1,93 %
TVA à 10 %				37,25	36,53	-1,93 %
TOTAL 120m³ en € TTC				409,75	401,85	-1,93 %
Soit le m3 en € TTC				3,41	3,35	-1,93 %

Acte de réception en préfecture
084-258401447-20250626-2025-52B-DE
Date de réception préfecture : 23/07/2025

L'évolution du prix de l'assainissement collectif



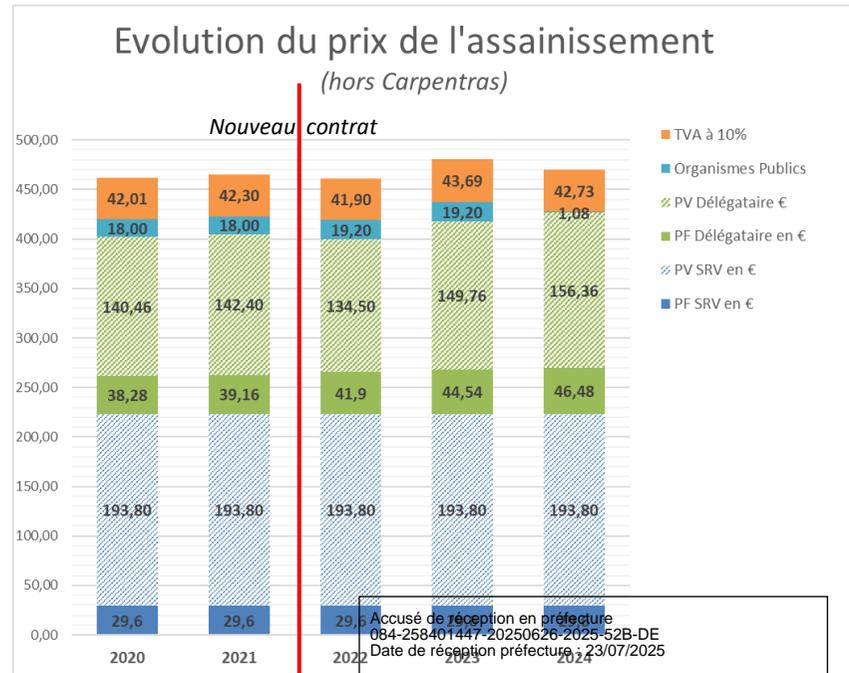
Le prix global de l'assainissement baisse légèrement suite aux évolutions des redevances de l'Agence de l'eau entrainant une diminution sur l'assainissement qui est supérieure à l'actualisation de la rémunération du délégataire.

4,33 %

C'est le taux d'impayés sur les factures assainissement de l'année précédente

136 644 €HT

C'est le montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité



Les indicateurs financiers

7 476 579 €

C'est le montant des recettes provenant des redevances assainissement collectif.

3 281 119 €

C'est le montant des amortissements réalisés



7,08 ans

C'est la **durée d'extinction de la dette**. Il donne la durée théorique pour rembourser la dette si le Syndicat affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service.

Etat de la dette

Encours de la dette au 31/12/2024		45 679 297 €
Annuités payées en 2024		5 329 861,76 €
Dont :	Intérêts :	1 826 251,62 €
	Capital :	3 503 610,14 €

Accusé de réception en préfecture
N°18401447-20250626-25-10 DE
Date de réception préfecture : 23/07/2025



6. Partager et communiquer

La sensibilisation des scolaires

La sensibilisation des enfants aux enjeux de l'assainissement est un axe important de l'action du Syndicat.



Le **sentier de la biodiversité** à Malemort du Comtat a permis à deux classes de la commune de découvrir de manière ludique et pédagogique la faune et la flore qui entourent la station d'épuration et de faire le lien entre assainissement et environnement de manière inédite .



La classe de CE2, CM1, CM2 de La ROQUE SUR PERNES a également bénéficié de ce dispositif dans le cadre du projet pédagogique mené avec l'école autour de l'assainissement.

En 2024, **10 classes de Carpentras** ont participé au **programme pédagogique** sur les thèmes de la gestion de l'eau potable, des eaux usées et la protection des milieux aquatiques.

Nouveauté

ENQUÊTE
en EAUX
TRoubles

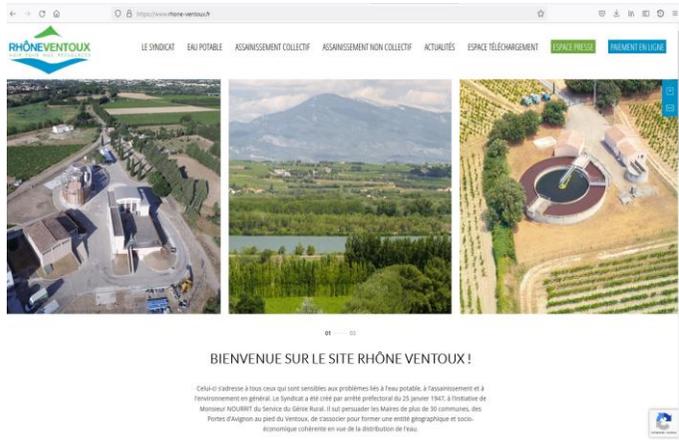
En 2024, le Syndicat Rhône Ventoux et SUEZ ont finalisé en partenariat avec OPUS, un nouveau dispositif ludopédagogique et nomade qui sera proposé aux scolaires dès 2025. L'objectif? **Faire découvrir aux jeunes générations le fonctionnement d'une station d'assainissement et leur faire prendre conscience de l'impact de leurs gestes quotidiens pour garantir le meilleur traitement des eaux usées.**

Accusé de réception en préfecture
04/05/2024 à 17h02 et le 20/07/2025
Date de réception préfecture : 23/07/2025



Les actions de communication

Tout au long de l'année, le Syndicat Rhône Ventoux met à jour et réalise des supports de communication pour informer les usagers des actions menées.



Site Internet actualisé en fonction de l'actualité du Syndicat : www.rhone-ventoux.fr



Distribution de la **Lettre Recto Verso** à l'ensemble des abonnés avec l'envoi des factures et remise d'exemplaires dans chaque Mairie

7 films réalisés en 2024 pour présenter les actions relatives à l'assainissement collectif



Retrouvez-les sur notre chaîne YouTube



Accusé de réception par le préfet le 25/06/2024 à 10h05
Date de réception par le préfet le 25/06/2024 à 10h05

Les actions de communication



Distribution gratuite de compost*

170 visiteurs en 2024

26 tonnes de compost distribuées

* Distribution ouverte aux habitants de Carpentras, Mazan, Modène, Saint Pierre de Vassols et Crillon le Brave (système d'assainissement STEP Carpentras)



Réalisation d'un micro-trottoir

Dans le cadre de la journée thématique Assainissement destinée aux élus et aux techniciens du territoire, un micro-trottoir a été réalisé pour mieux connaître la perception des usagers sur l'assainissement collectif.



Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20250626-2025-13-11
Date de réception en préfecture : 2025/06/27

Coordonnées utiles

Syndicat Rhône Ventoux

Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30



Adresse

595 chemin de
l'hippodrome
CS 10022
84201 CARPENTRAS CEDEX



Téléphone

04.90.60.81.81



Internet

www.rhone-ventoux.fr
contact@rhone-ventoux.fr



ANNEXE 1:

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE

SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECIF - ANNEE 2024

Les tableaux détaillés pour aller plus loin

Table des matières

A/ LES CARACTERISTIQUES DU SERVICE.....	2
1. Recensement de la population et nombre d'usagers :	2
B/ LE PATRIMOINE	3
1. Les réseaux par commune	3
2. Répartition du linéaire de canalisation par type (ml)	4
3. Les postes de refoulement.....	4
4. Les stations d'épuration.....	5
C/ L'ACTIVITE DU SERVICE.....	6
1. Accessoires de réseau	6
2. Conformité annuelle globale	6
3. Les volumes traités.....	7
4. Les volumes facturés	9
5. Interventions préventives de curage par commune	10
6. Détail des désobstructions sur réseau pluri-obstrué	11
7. Destination des boues.....	11
D/ LES ELEMENTS FINANCIERS	14
1. Part des organismes publics en 2024.....	14
2. Montants des recettes d'exploitation	14
3. Montants des recettes d'investissement	15
4. Montants dégrévés	15
5. Montants financiers des travaux réalisés hors accords-cadres	15
6. Les accords-cadres.....	16

A/ LES CARACTERISTIQUES DU SERVICE

1. Recensement de la population et nombre d'usagers :

Commune	Population totale	Nombre d'usagers	
		2024	N/N-1%
ALTHEN-DES-PALUDS	2 962	1 409	1,22%
AUBIGNAN	7 906	2 546	0,79%
BEAUMES-DE-VENISE	3 453	1 540	0,79%
BEAUMONT-DU-VENTOUX	1 296	176	-1,68%
BÉDARRIDES	5 511	2 438	0,87%
BÉDOIN	9 780	2 365	0,34%
BLAUVAC	1 086	380	2,98%
CARPENTRAS	32 812	15 990	1,51%
CHÂTEAUNEUF-DU-PAPE	2 637	1 235	1,48%
CRILLON-LE-BRAVE	1 294	378	1,34%
FLASSAN	850	315	0,00%
GIGONDAS	828	377	0,53%
LA ROQUE-ALRIC	256	76	0,00%
LA ROQUE-SUR-PERNES	909	272	-0,73%
LAFARE	191	87	-1,14%
LE BARROUX	1 496	482	1,69%
LE BEUCET	670	169	0,60%
LORIOLE-DU-COMTAT	2 823	1 068	0,56%
MALAUÈNE	6 312	1 872	0,43%
MALEMORT-DU-COMTAT	2 608	1 030	0,29%
MAZAN	7 701	3 187	1,30%
MÉTHAMIS	747	303	1,68%
MODÈNE	670	248	0,00%
MONTEUX	13 754	6 223	2,88%
MORMOIRON	2 731	1 133	1,80%
PERNES-LES-FONTAINES	12 577	5 418	1,46%
SAINT-DIDIER	2 698	1 261	1,78%
SAINT-PIERRE-DE-VASSOLS	732	335	3,08%
SUZETTE	278	97	-1,02%
VENASQUE	2 153	575	0,88%
VILLES-SUR-AUZON	2 700	852	1,19%
Total RHONE VENTOUX	132 421	53 837	1,39%

*Ce total tient compte de la population saisonnière (estimation calculée selon une règle de 4 personnes par habitation secondaire).

B/ LE PATRIMOINE

1. Les réseaux par commune

Commune	Refoulement (ml)	Gravitaire (ml)	Eaux traitées (ml)	Linéaire total (ml)
ALTHEN-DES-PALUDS	933	9 101	0	10 034
AUBIGNAN	2 196	35 184	0	37 380
BEAUMES-DE-VENISE	870	23 165	0	24 034
BEAUMONT-DU-VENTOUX	963	6 314	286	7 563
BÉDARRIDES	3 544	31 262	127	34 933
BÉDOIN	2 125	37 794	0	39 919
BLAUVAC	0	4 110	473	4 582
CAROMB	0	3 109	251	3 360
CARPENTRAS	9 271	114 254	0	123 525
CHATEAUNEUF-DU-PAPE	1 038	17 718	863	19 619
CRILLON-LE-BRAVE	592	5 944	0	6 536
FLASSAN	218	5 789	0	6 007
GIGONDAS	2 548	5 165	27	7 740
LAFARE	108	1 250	0	1 358
LA ROQUE-ALRIC	0	1 056	0	1 056
LA ROQUE-SUR-PERNES	140	3 110	0	3 251
LE BARROUX	1 301	7 577	22	8 900
LE BEUCET	204	3 739	0	3 943
LORIOLE-DU-COMTAT	2 187	11 669	0	13 856
MALAUÇÈNE	0	21 665	0	21 665
MALEMORT-DU-COMTAT	130	11 154	0	11 284
MAZAN	5 274	43 835	0	49 110
MÉTHAMIS	1 182	3 964	228	5 373
MODÈNE	183	3 117	0	3 300
MONTEUX	5 925	42 241	172	48 338
MORMOIRON	496	16 343	0	16 839
PERNES-LES-FONTAINES	6 534	58 845	0	65 378
SAINT-DIDIER	1 113	19 687	0	20 800
SAINT-PIERRE-DE-VASSOLS	478	3 577	0	4 055
SORGUES	0	246	686	932
SUZETTE	128	485	0	614
VENASQUE	1 860	10 609	0	12 469
VILLES-SUR-AUZON	1 036	10 740	0	11 776
Linéaire total (ml)	52 578	573 818	3 133	629 529

2. Répartition du linéaire de canalisation par type (ml)

Désignation	2023	2024	N/N-1%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées en gravitaire (ml)	574 882	573 818	-0,19%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées en refoulement (ml)	52 866	52 578	-0,54%
Linéaire de réseau eaux traitées (ml)	2 702	3 133	15,97%
Linéaire total (ml)	630 449	629 529	-0,15%

3. Les postes de refoulement

COMMUNES	NB SITES	COMMUNES	NB SITES
ALTHEN-DES-PALUDS	5	LE BEAUCET	2
AUBIGNAN	5	LORIOLE-DU-COMTAT	4
BEAUMES-DE-VENISE	2	MALEMORT-DU-COMTAT	1
BEAUMONT-DU-VENTOUX	3	MAZAN	15
BÉDARRIDES	20	MÉTHAMIS	1
BÉDOIN	5	MODÈNE	1
CARPENTRAS	19	MONTEUX	13
CHÂTEAUNEUF-DU-PAPE	7	MORMOIRON	3
CRILLON-LE-BRAVE	1	PERNES-LES-FONTAINES	18
FLASSAN	1	SAINT-DIDIER	4
GIGONDAS	4	SAINT-PIERRE-DE-VASSOLS	1
LA ROQUE-SUR-PERNES	1	SUZETTE	1
LAFARE	1	VENASQUE	4
LE BARROUX	4	VILLES-SUR-AUZON	2
Total RHONE VENTOUX			148

4. Les stations d'épuration

Commune	Site	Année de mise en service	Capacité de traitement (Eq. hab)
ALTHEN-DES-PALUDS	STEP Althen des Paluds	1995	2 100
AUBIGNAN	STEP Aubignan-Beaumes	1996	14 400
BEAUMONT-DU-VENTOUX	STEP Beaumont Du Ventoux	2017	350
BEAUMONT-DU-VENTOUX	STEP Mont Serein	2023	200
BÉDARRIDES	STEP Bedarrides	1990	6 183
BÉDOIN	STEP Bedoin	2002	7 500
BLAUVAC	STEP Blauvac St Estève	2016	300
BLAUVAC	STEP Blauvac Village	2008	150
CARPENTRAS	STEP Carpentras	2010	75 000
CHÂTEAUNEUF-DU-PAPE	STEP Châteauneuf du Pape	2000	7 000
FLASSAN	STEP Flassan	2016	650
FLASSAN	STEP Flassan les Gaps	2002	100
GIGONDAS	STEP Gigondas	2011	800
LA ROQUE-ALRIC	STEP La Roque Alric	2008	100
LA ROQUE-SUR-PERNES	STEP La Roque sur Pernes	1974	500
LAFARE	STEP Lafare	2006	220
LE BARROUX	STEP Le Barroux	1995	900
LE BARROUX	STEP Le Barroux Ambrosis	2008	50
LORIOLE-DU-COMTAT	STEP Loriol du Comtat	1992	1 500
MALAUÈNE	STEP Malaucène	2010	6 600
MALAUÈNE	STEP Malaucène Veaux	1990	150
MALEMORT-DU-COMTAT	STEP Malemort du Comtat	2021	1 900
MÉTHAMIS	STEP Méthamis Village	1990	405
MONTEUX	STEP Monteux	2010	36 000
MORMOIRON	STEP Mormoiron	2022	2 150
PERNES-LES-FONTAINES	STEP Pernes les Fontaines - Le Coudoulet	1994	10 800
PERNES-LES-FONTAINES	STEP Pernes les Fontaines - Les Valayans	1999	600
SAINT-DIDIER	STEP St Didier	2012	4 200
SUZETTE	STEP Suzette	2014	100
VENASQUE	STEP Venasque	1997	1 500
VILLES-SUR-AUZON	STEP Villes sur Auzon	2003	2 200
Capacité totale de traitement STEPs Rhône Ventoux			184 608

C/ L'ACTIVITE DU SERVICE

1. Accessoires de réseau

Nature	2023	2024
Déversoirs d'orage (charge < 120 kg DBO5/j)	21	21
Déversoirs d'orage (120 <= charge < 600 kg DBO5/j)	11	11
Déversoirs d'orage (charge > 600 kg DBO5/j)	4	4
Regard	15 677	15 903

2. Conformité annuelle globale

Commune	Site	2024
ALTHEN-DES-PALUDS	STEP Althen des Paluds	Oui
AUBIGNAN	STEP Aubignan-Beaumes	Oui
BEAUMONT DU VENTOUX	STEP Beaumont du Ventoux	Oui
BEAUMONT DU VENTOUX	STEP Mont Serein	Non
BÉDARRIDES	STEP Bedarrides	Non
BÉDOIN	STEP Bedoin	Oui
BLAUVAC	STEP Blauvac Saint Estève	Oui
BLAUVAC	STEP Blauvac Village	Oui
CARPENTRAS	STEP Marignane	Non
CHÂTEAUNEUF-DU-PAPE	STEP Châteauneuf du Pape	Oui
FLASSAN	STEP Flassan les Gaps	Non
FLASSAN	STEP Flassan village	Non
GIGONDAS	STEP Gigondas	Oui
LA ROQUE-ALRIC	STEP La Roque Alric	Non
LA ROQUE-SUR-PERNES	STEP la Roque sur Pernes	Oui
LAFARE	STEP Lafare	Oui
LE BARROUX	STEP le Barroux	Oui
LE BARROUX	STEP le Barroux Ambrosis	Non
LORIOLE-DU-COMTAT	STEP Loriol du Comtat	Non
MALAUÈNE	STEP Malauène	Oui
MALAUÈNE	STEP Malauène Veaux	Oui
MALEMORT-DU-COMTAT	STEP Malemort du Comtat	Oui
MÉTHAMIS	STEP Méthamis Village	Oui
MONTEUX	STEP Monteux	Non
MORMOIRON	STEP Mormoiron	Oui

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20250626-2025-52B-DE
Date de réception préfecture : 23/07/2025

Commune	Site	2024
PERNES-LES-FONTAINES	STEP Pernes les Fontaines les Valayans	Oui
PERNES-LES-FONTAINES	STEP Pernes les Fontaines (Coudoulets)	Oui
SAINT-DIDIER	STEP St Didier	Oui
SUZETTE	STEP de Suzette	Oui
VENASQUE	STEP Venasque	Non
VILLES-SUR-AUZON	STEP Villes sur Auzon	Oui

3. Les volumes traités

Site	2022	2023	2024	N/N-1 (%)
STEP Althen des Paluds	130 715	125 742	169 810	35,0%
STEP Aubignan-Beaumes	450 278	414 069	439 647	6,2%
STEP Beaumont Du Ventoux	14 166	14 992	19 056	27,1%
STEP Mont Serein		0	381	
STEP Bédarrides	223 048	232 940	257 623	10,6%
STEP Bédoin	191 676	174 588	193 622	10,9%
STEP Blauvac St Estève	16 306	18 422	18 082	-1,8%
STEP Carpentras	2 008 998	1 987 470	2 169 764	9,2%
STEP Chateauneuf du Pape	145 873	131 853	159 723	21,1%
STEP Flassan	16 613	22 748	20 974	-7,8%
STEP Gigondas	11 972	10 399	11 515	10,7%
STEP La Roque sur Pernes	7 700	8 100	6 984	-13,8%
STEP Le Barroux	23 438	21 263	20 897	-1,7%
STEP Loriol du Comtat	120 959	112 956	125 595	11,2%
STEP Malaucène	222 139	191 571	199 261	4,0%
STEP Malemort du Comtat	67 003	62 169	75 402	21,3%
STEP Méthamis Village	14 772	14 182	18 817	32,7%
STEP Monteux	1 128 365	1 073 578	1 275 709	18,8%
STEP Mormoiron	83 820	75 700	92 090	21,7%
STEP Pernes les Fontaines - Le Coudoulet	405 496	385 763	445 095	15,4%
STEP Pernes les Fontaines - Les Valayans	27 608	27 775	28 166	1,4%
STEP St Didier	134 088	134 868	142 527	5,7%
STEP St Pierre de Vassols/Crillon	35 574	30 283		
STEP Venasque	39 219	38 308	49 527	29,3%
STEP Villes sur Auzon	36 959	41 056	54 436	32,6%
	5 556 785	5 350 795	5 994 703	12,0%

En l'absence d'instrumentation, les stations suivantes n'apparaissent pas dans le tableau ci-dessus. Le volume collecté peut être estimé à partir des bilans 24h réalisés (volume journalier x 365 jours) :

Site	2022	2023	2024	N/N-1 (%)
Blauvac Village	2 190	4 161	3 294	-20,8%
Flassan Les Gaps	2 190	1 533	2 519	64,3%
La Roque Alric	4 015	6 899	7 118	3,2%
Lafare	5 702	5 042	4 300	-14,7%
Le Barroux Ambrosis	1 095	1 132	1 533	35,4%
Malaucène Veaux	3 285	1 752	10 074	475,0%
Modène	13 903	12 637	0	-100,0%
Suzette	1 825	1 971	1 244	-36,9%
Total	34 205	35 127	30 082	-14,4%

4. Les volumes assujettis

Commune	2024	2023	N/N-1 (%)
	Volumes EU facturés m3		
ALTHEN-DES-PALUDS	84 333	79 193	6%
AUBIGNAN	238 396	228 978	4%
BEAUMES-DE-VENISE	119 857	115 798	4%
BEAUMONT-DU-VENTOUX	11 377	11 347	0%
BÉDARRIDES	185 588	168 444	10%
BÉDOIN	178 208	192 484	-7%
BLAUVAC	21 032	15 980	32%
CARPENTRAS	1 373 783	1 304 586	5%
CHÂTEAUNEUF-DU-PAPE	129 992	112 418	16%
CRILLON-LE-BRAVE	38 166	45 545	-16%
FLASSAN	19 783	17 936	10%
GIGONDAS	10 644	10 829	-2%
LA ROQUE-ALRIC	3 058	2 863	7%
LA ROQUE-SUR-PERNES	15 515	12 250	27%
LAFARE	5 419	7 425	-27%
LE BARROUX	33 066	32 087	3%
LE BEUCET	11 015	11 397	-3%
LORIOLE-DU-COMTAT	68 951	67 585	2%
MALAUÇÈNE	159 148	136 677	16%
MALEMORT-DU-COMTAT	71 462	62 565	14%
MAZAN	238 979	234 266	2%
MÉTHAMIS	15 955	17 968	-11%
MODÈNE	15 273	16 432	-7%
MONTEUX	520 758	476 585	9%
MORMOIRON	86 401	74 656	16%
PERNES-LES-FONTAINES	418 811	391 118	7%
SAINT-DIDIER	123 050	110 906	11%
SAINT-PIERRE-DE-VASSOLS	14 477	15 414	-6%
SUZETTE	2 023	1 884	7%
VENASQUE	54 295	54 885	-1%
VILLES-SUR-AUZON	53 091	56 511	-6%
Total RHONE VENTOUX	4 321 905	4 087 009	5,7%

Répartition entre les catégories d'usagers :

Catégories	Volumes
Particuliers	3 537 771 m3
Professionnels	670 238 m3
Collectivités	113 896 m3
Total	4 321 905 m3

5. Interventions préventives de curage par commune

Commune	2023	2024	N/N-1 (%)
ALTHEN-DES-PALUDS	1 044	2 327	123%
AUBIGNAN	7 618	3 669	-52%
BEAUMES-DE-VENISE	3 531	1 330	-62%
BEAUMONT-DU-VENTOUX	1 113	1 206	8%
BÉDARRIDES	2 819	4 175	48%
BÉDOIN	4 660	10 171	118%
BLAUVAC	1 309	932	-29%
CARPENTRAS	21 047	23 454	11%
CHÂTEAUNEUF-DU-PAPE	2 771	4 984	80%
CRILLON-LE-BRAVE	1 179		-100%
FLASSAN	900	915	2%
GIGONDAS	0	1 245	
LA ROQUE ALRIC	0		
LA ROQUE-SUR-PERNES	1 187		-100%
LAFARE	0	1 251	
LE BARROUX	0	988	
LE BEAUCET	0		
LORIOLE-DU-COMTAT	2 411	2 213	-8%
MALAUÇÈNE	1 842	2 065	12%
MALEMORT-DU-COMTAT	0	1 064	
MAZAN	6 848	6 742	-2%
MÉTHAMIS	1 756		-100%
MODÈNE	0		
MONTEUX	7 093	7 413	5%
MORMOIRON	3 635	1 633	-55%
PERNES-LES-FONTAINES	11 061	7 387	-33%
SAINT-DIDIER	3 866	6 217	61%
SAINT-PIERRE-DE-VASSOLS	878	726	-17%
SUZETTE	0		
VENASQUE	2 134	1 150	-46%
VILLES-SUR-AUZON	1 614	1 950	21%
Total	92 316	95 207	3%
	16,1%	16,6%	-

6. Détail des désobstructions sur réseau pluri-obstrué

Commune	Adresse	Nombre d'intervention	Commune	Adresse	Nombre d'intervention
AUBIGNAN	AVENUE JOSEPH ROUMANILLE	2	CARPENTRAS	AVENUE NOTRE DAME DE SANTE	3
AUBIGNAN	AVENUE FRANCOIS RASPAIL	9	CHATEAUNEUF DU PAPE	AVENUE PIERRE DE LUXEMBOURG	2
AUBIGNAN	AVENUE JOSEPH VERNET	5	MALAUCENE	ROUTE DE SUZETTE	2
BEAUMES DE VENISE	AVENUE RASPAIL	2	MALEMORT DU COMTAT	ROUTE DE METHAMIS	2
BEAUMES DE VENISE	ROUTE DE CAROMB	2	MONTEUX	LOTISSEMENT DES PLUMANEUX	3
BEDARRIDES	CHEMIN DU BOIS DE LA GARDE	3	PERNES LES FONTAINES	CHEMIN DES COUDOULETS	8
BEDOIN	ROUTE DE FLASSAN	2	PERNES LES FONTAINES	RUE DE GUIDAN	3
BEDOIN	CHEMIN DE LA GARENNE	5	PERNES LES FONTAINES	COURS FRIZET	2
CARPENTRAS	BOULEVARD PASTEUR	3	PERNES LES FONTAINES	ALLEE DE PROVENCE	2
CARPENTRAS	RUE CHRISTOPHE COLOMB	2	PERNES LES FONTAINES	ZONE ARTISANALE DU PRATO 2	2
CARPENTRAS	AVENUE DR ZAMENHOF	2	PERNES LES FONTAINES	TRAVERSE DE L AUDIFRETTE	3
CARPENTRAS	AVENUE DWIGHT EISENHOWER	4	ST DIDIER	TRAVERSE DU CLAPIER	2
CARPENTRAS	AVENUE FREDERIC MISTRAL	2	VENASQUE	PLACE DE LA FONTAINE	2
CARPENTRAS	PR RIVES DE L AUZON	2	VILLES SUR AUZON	RUE DE VILLENEUVE	2
CARPENTRAS	RUE ANDRE MALRAUX	2	VILLES SUR AUZON	RUE DES MICHOUILLES	2
CARPENTRAS	RUE DE LA REPUBLIQUE	2	Total Nb de points noirs - réseau EU	31	

7. Destination des boues

	Centre de Compostage				Incinération	CET	Vers STEP SUEZ			TOTAL
	Terres de Provence	Sotreco	Fertisud	SEDE	Novergie	Donzères	Step Carpentras	Step Monteux	Benne La Roque sur Pernes	
STEP Althen des Paluds	16,149	16,892								33,041
STEP Aubignan-Beaumes	74,896	31,627	22,280							128,803
STEP Beaumont Du Ventoux										0,000
STEP Bédarrides	29,298	17,045	20,740				0,024	0,010		67,117
STEP Bédoin	46,751	10,417	4,748							61,916
STEP Blauvac St Estève										0,000
STEP Blauvac Village							1,194			1,194
STEP Carpentras	358,117	203,397	173,020	27,409						761,943
STEP Châteauneuf du Pape		2,102	57,110							59,212
STEP Flassan	2,036	1,527								3,563
STEP Flassan les Gaps							0,375			0,375
STEP Gigondas										0,000
STEP La Roque Alric							0,247			0,247
STEP La Roque sur Pernes	2,815	5,501								8,316
STEP Lafare										0,000
STEP Le Barroux	7,193	2,946								10,139
STEP Le Barroux Ambrosis								0,160		0,160
STEP Loriol du Comtat	22,856	15,309					0,652			38,817
STEP Malaucène	29,597	18,760								48,357
STEP Malaucène Veaux							0,080			0,080
STEP Malemort du Comtat										0,000
STEP Méthamis Village									2,498	2,498
STEP Monteux	221,847	129,583	89,282							440,712
STEP Mormoiron										0,000

	Centre de Compostage				Incinération	CET	Vers STEP SUEZ			TOTAL
	Terres de Provence	Sotreco	Fertisud	SEDE	Novergie	Donzères	Step Carpentras	Step Monteux	Benne La Roque sur Pernes	
STEP Pernes les Fontaines - Le Coudoulet	69,368	61,245	9,553							140,166
STEP Pernes les Fontaines - Les Valayans	0,876									0,876
STEP St Didier	24,815	11,650								36,465
STEP Suzette										0,000
STEP Venasque							4,684			4,684
STEP Villes sur Auzon										0,000
TOTAL par destination	906,6	528,0	376,7	27,4	0,0	0,0	7,3	0,2	2,5	1 848,7
TOTAL	1 848,7									
% par destination	49,0%	28,6%	20,4%	1,5%	0,0%	0,0%	0,4%	0,0%	0,1%	

D/ LES ELEMENTS FINANCIERS

1. Part des organismes publics en 2024

Outre la TVA collectée et reversée à l'Etat, une part est également perçue pour le compte de l'Agence de l'Eau. Fixée annuellement, cette contribution à l'Agence de l'Eau sert à financer ou subventionner divers travaux de mise en conformité et d'amélioration en aidant les collectivités dans leur financement.

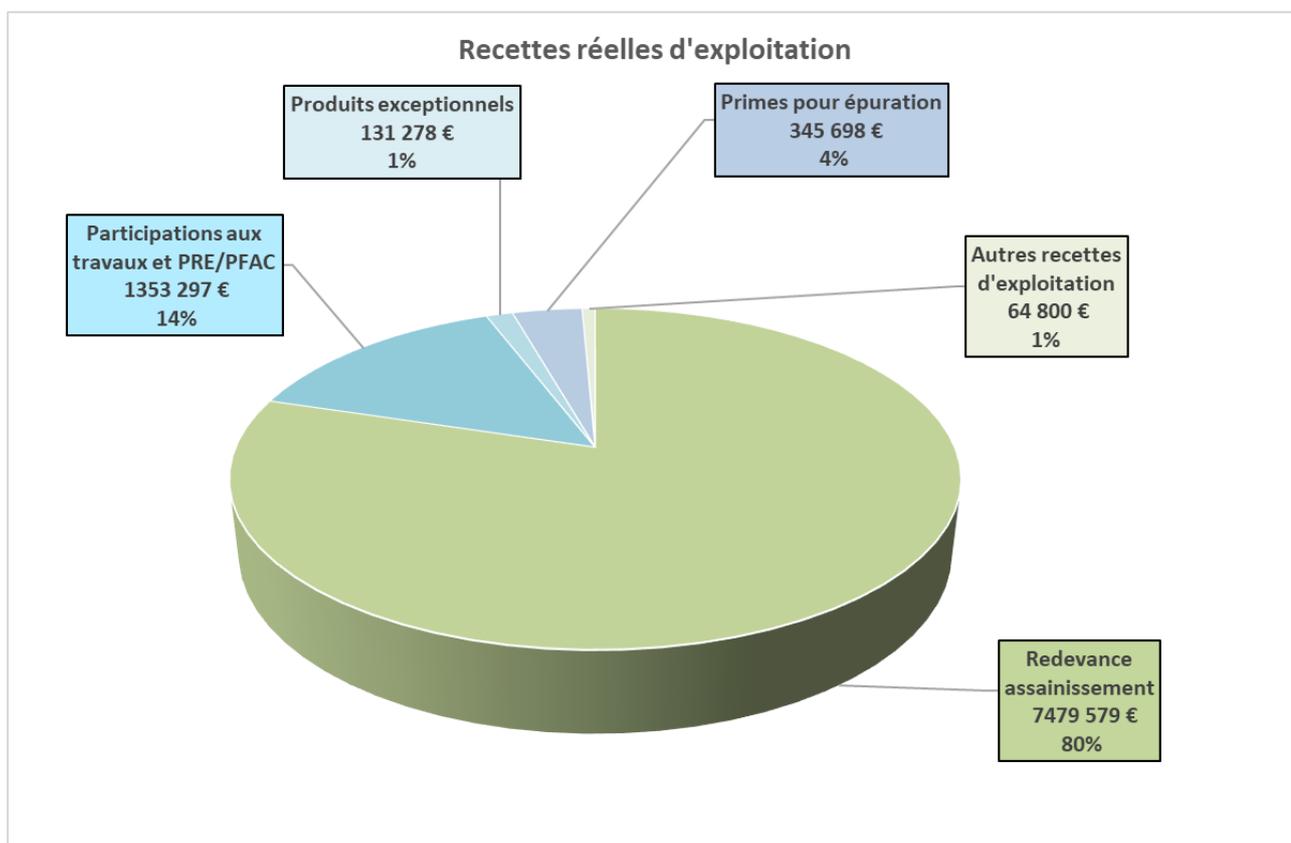
Part des organismes publics en 2023	
Modernisation des réseaux	TVA
0,16	10%

DEFINITION :

Redevance pour modernisation des réseaux : proportionnelle au volume d'eau consommé par chaque habitant et rejeté dans le réseau d'assainissement, elle pourvoit à l'aide financière des collectivités dans leurs programmes de construction et d'amélioration des réseaux et permet ainsi de réduire l'impact du rejet des eaux usées sur l'environnement.

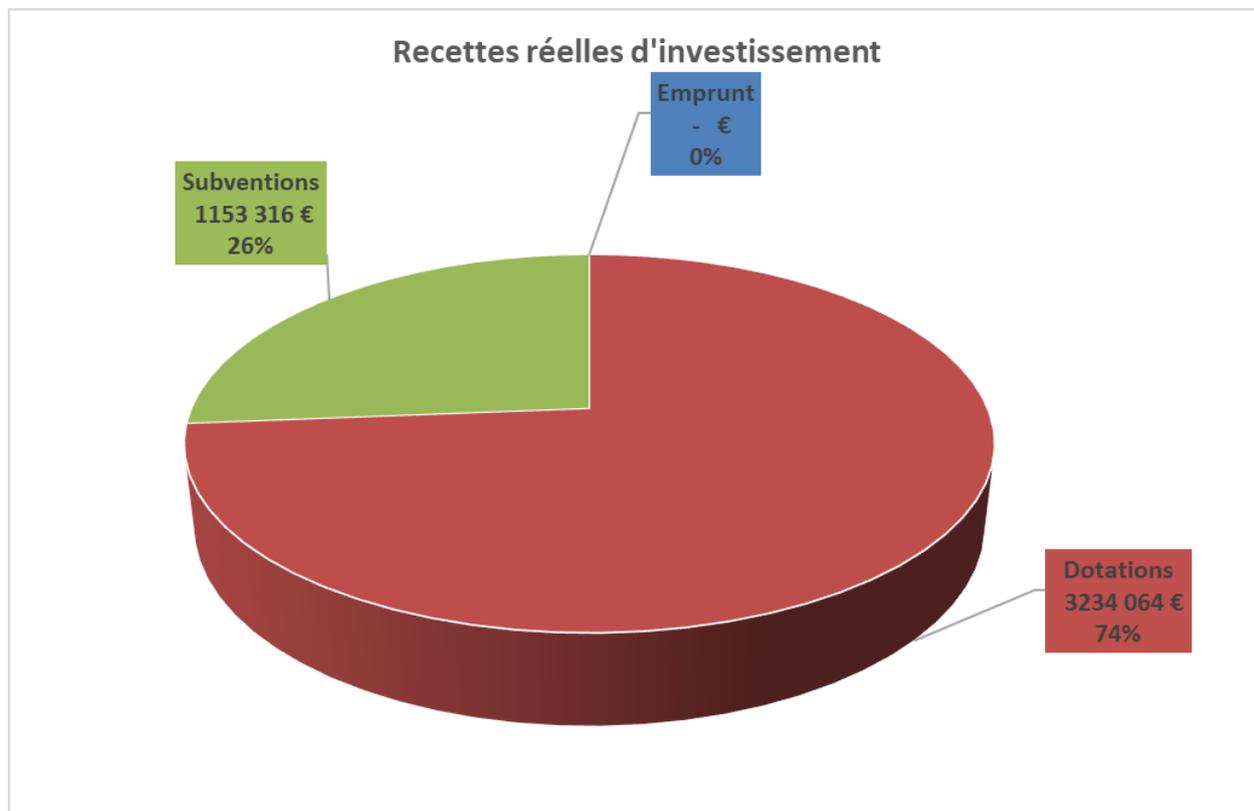
2. Montants des recettes d'exploitation

Les recettes d'exploitation du Syndicat Rhône Ventoux se sont élevées pour cet exercice à **9 374 652 €**.



3. Montants des recettes d'investissement

Les recettes d'investissement du Syndicat Rhône Ventoux se sont élevées pour cet exercice à **4 387 380 €**



4. Montants dégrévés

Désignation	2022	2023	2024
Montants dégrévés Syndicat (€ ht)	395 056 €	375 529 €	415 977 €
Volumes dégrévés (m ³)	239 655 m ³	238 253 m ³	254 998 m ³

5. Montants financiers des travaux réalisés hors accords-cadres

Le montant des opérations payées au cours de l'exercice s'est élevé à **3 637 272 € HT** et concernent notamment (supérieur à 50 000.00 €) :

COMMUNE	OPERATIONS	Montant
BEAUMES DE VENISE	Renouvellement du réseau d'eau potable Rte de Carombs, avenue Jules Ferry et avenue Raspail	147 727 €
BEDARRIDES	Réhabilitation des réseaux - Avenue des Verdaux	601 325 €
CARPENTRAS	Schéma d'assainissement	70 088 €
CARPENTRAS	Rues Colège, F. Jouve, Av. Moulin, imp. Chèvrefeuille, Abattoirs, rue M.T. Chalon	226 804 €
CARPENTRAS	Pont des Fontaines, Place Verdun, Avenue du Mont Ventoux – Réhabilitation du réseau	289 100 €
CHATEAUNEUF DU PAPE	Avenue Saint Pierre du Luxembourg, Avenue Louis Pasteur, Route de Courthézon – Réhabilitation et redimensionnement du réseau	113 178 €

COMMUNE	OPERATIONS	Montant
MALAUCENE	Réhabilitation des réseaux - Chemin des margaux, secteur Palivette/Stade/Tennis/camping	384 241 €
MODENE/CRILLON/SAINT PIERRE	Raccordement du système d'assainissement sur la station d'épuration de arpentras	87 683 €
MONTEUX	Avenue Gladenbach, Rues des Hortensias et Place du marché – Réhabilitation du réseau	72 719 €
MORMOIRON	Réhabilitation des réseaux - Avenue des Roches Blanches	414 928 €
PERNES LES FONTAINES	Avenue de la Gare – Réhabilitation du réseau	57 502 €
PERNES LES FONTAINES	nstallation d'une unité de déphosphatation	188 441 €
PERNES LES FONTAINES	Réhabilitation des réseaux - Avenue Perle du Comtat - Quai de Verdun	430 157 €
VILLE SUR AUZON	Réhabilitation des réseaux - Avenue Jean Jaures, les Rollands, le Cours, rue des Michouilles	553 382 €

6. Les accords-cadres

Travaux de déplacement, renforcement et extension du réseau : Les opérations relatives à cet accord-cadre ont représenté **1 646 934 €HT** et concernent notamment :

COMMUNE	OPERATIONS	Montant
AUBIGNAN	Avenue F. Mistral	87 885 €
AUBIGNAN	Anselme Mathieu	221 320 €
BEDARRIDES	Rues Tisserands, Place du 4 septembre, rue Ste Croix, rue du Pont Trouca et lot. Les Maïs	37 860 €
BEDOIN	Chemin Enclarette	57 867 €
BEDOIN	Place Provane et rue portail bas	128 382 €
CARPENTRAS	Allée des pins	2 490 €
CARPENTRAS	Rue benardi de Valernes	4 465 €
CARPENTRAS	Impasse Ferblantiers	26 195 €
CARPENTRAS	Av. Clemenceau	36 565 €
CARPENTRAS	Av. Mont Ventoux	52 767 €
CARPENTRAS	Ilots Versins	61 426 €
CARPENTRAS	Av. des frères Mille, rue des Eglantiers	83 862 €
CHÂTEAU NEUF DU PAPE	Route d'Orange	1 109 €
CHÂTEAU NEUF DU PAPE	Chemin de Boursan	-8 576 €
MALAUCENE	Cours Isnard	23 093 €
MALAUCENE	Hameau de veaux	66 735 €
MONTEUX	Chemin St Hilaire	901 €
MONTEUX	Rue Stendhal	16 311 €
MONTEUX	Porte d'Avignon	30 106 €
MONTEUX	Chemin du Bravoux	124 173 €
MONTEUX	Av. J. D'Arbaud	203 880 €
PERNES LES FONTAINES	Chemin Fabrique	1 092 €
PERNES LES FONTAINES	Chemin de la Gare	3 504 €
SAINT DIDIER	Place vieux village	63 141 €
SAINT DIDIER	Chemin Buisson	122 638 €
VENASQUE	Chemin Caille Manet	197 745 €

*A noter que certaines extensions du réseau d'eaux usées ont été financées par les demandeurs

Travaux de renforcement réseau : Les opérations relatives à cet accord-cadre ont représenté **35 367 €HT** et concernent notamment :

COMMUNE	OPERATIONS	Montant
CARPENTRAS	SS Pref St Jean	26 074 €
MALAUCENE	Cours Isnard	5 178 €
MODENE	Passage Charay	572 €
MORMOIRON	Convention de passage	1 147 €
VENASQUE	Convention de passage	588 €
VILLES SUR AUZON	Convention de passage	1 807 €

*A noter que certaines extensions du réseau d'eaux usées ont été financées par les demandeurs

ÉDITION 2025

L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE VOUS INFORME

La fiscalité sur l'eau a permis une nette amélioration de la qualité de nos rivières

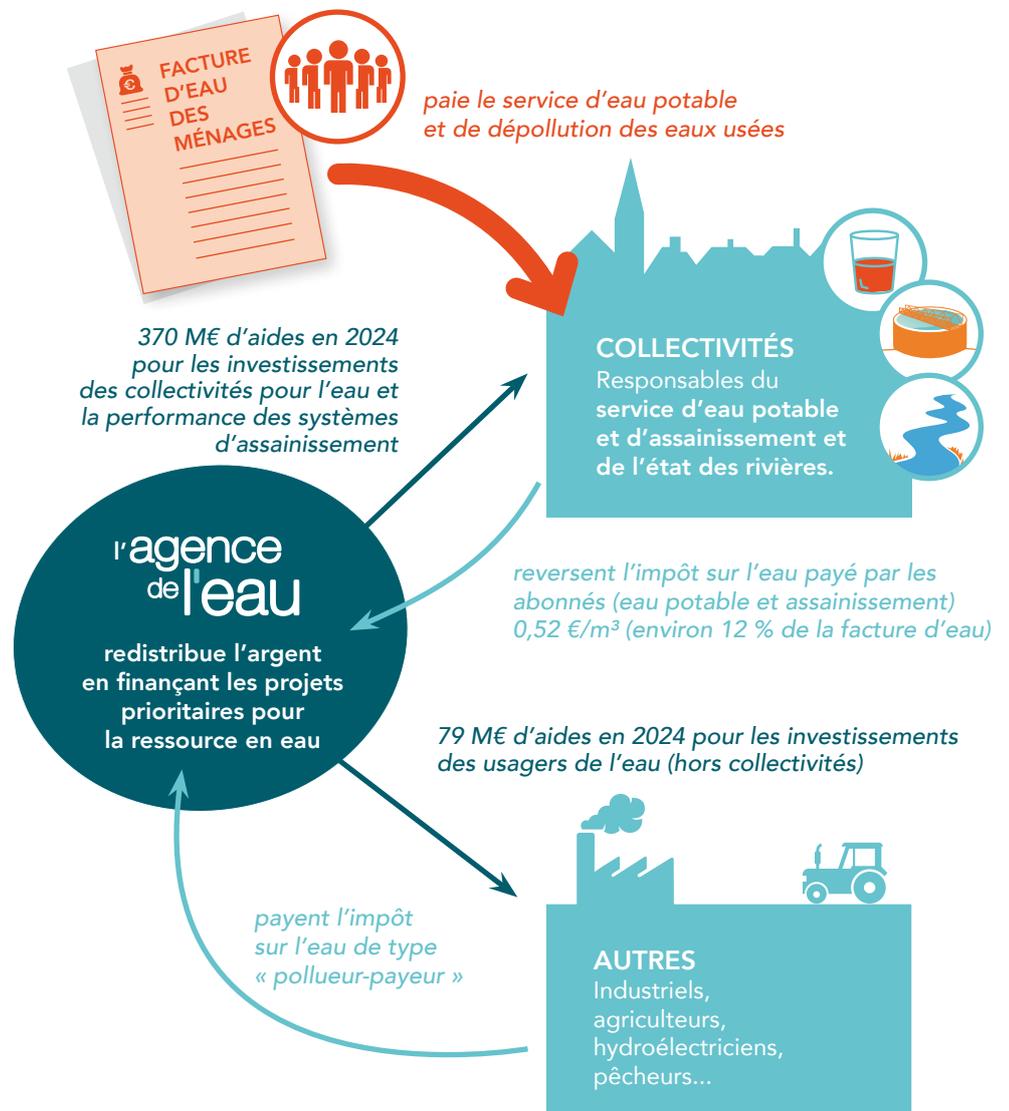
Grâce à cette fiscalité sur l'eau la pollution organique dans les rivières a été divisée par 10 en 20 ans.

Le **prix moyen de l'eau** dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse est de **4,34 € TTC/m³** et de **4,52 € TTC/m³** en France*. Environ **12 %** de la facture d'eau sont constitués de redevances fiscales payées à l'agence de l'eau.

Cet impôt est réinvesti par l'agence pour moderniser et améliorer les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement, s'adapter au changement climatique, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des zones humides et des milieux marins.

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un établissement public de l'État sous tutelle du Ministère de la transition écologique, **spécialisé dans la protection de l'eau.**

*Source : estimation de l'agence de l'eau à partir des données Sispea 2023.



ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU DANS LES BASSINS RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET DE CORSE EN 2024

52% des aides* attribuées en 2024 contribuent à l'adaptation des territoires au changement climatique.

- **Pour économiser l'eau (tous usages) et sécuriser l'alimentation en eau potable**
159 millions € dont 50,4 millions € pour les territoires ruraux en vue de rattraper leur retard structurel en matière d'eau potable

414 opérations ont permis d'économiser 21,2 millions m³, soit la consommation annuelle d'une ville de 387 000 habitants.

- **Pour favoriser la gestion durable des services publics d'eau potable**
15 millions €

- **Pour gérer les eaux usées et les eaux pluviales**
161 millions € pour la gestion des eaux usées (stations d'épuration et réseaux d'assainissement) et des eaux pluviales. Dont 29,2 millions € pour les territoires ruraux en vue de rattraper leur retard structurel

32 stations d'épuration parmi les plus impactantes pour le milieu. La lutte contre les pollutions par temps de pluie a représenté 75,7 millions € d'aides.

- **Pour réduire les pollutions industrielles**
19 millions €

370 kg de micropolluants supprimés dans les émissions industrielles.

- **Pour lutter contre les pollutions par les pesticides et les nitrates et protéger les ressources destinées à l'alimentation en eau potable**
7,7 millions € pour les captages prioritaires et ressources stratégiques pour le futur et 36,2 millions € pour l'agriculture

9 nouveaux captages prioritaires du SDAGE Rhône-Méditerranée ont engagé un plan d'action qui prévoit des changements de pratiques agricoles pour réduire l'utilisation des pesticides et des fertilisants. Éviter la pollution des captages par les pesticides permet d'économiser les surcoûts pour rendre potable une eau polluée. 36,2 millions € consacrés à la profession agricole pour supprimer ou réduire les pesticides (matériel, paiements pour services environnementaux, expérimentations et animation agricole) : 4,6 millions € au titre de la réduction des pollutions et 31,6 millions € au titre des paiements pour services environnementaux (PSE).

- **Pour redonner aux rivières un fonctionnement naturel, restaurer les zones humides et milieux marins, et préserver la biodiversité**
87,3 millions €

63 km de rivières restaurés et 87 seuils et barrages rendus franchissables par les poissons. Les aménagements artificiels des rivières (rectification des cours d'eau, bétonnage des berges, ouvrages en rivière...) empêchent les cours d'eau de bien fonctionner, et les poissons et sédiments de circuler. L'objectif est de redonner aux rivières un fonctionnement plus naturel.

Les aides ont également permis de préserver et restaurer 1030 ha de zones humides.

L'agence intervient également au profit de la mer Méditerranée. Elle a notamment financé des opérations permettant la réduction des pressions dues aux mouillages des bateaux de plaisance sur 86 ha d'herbiers.

- **Pour la solidarité internationale**
5 millions €

58 opérations engagées dans le cadre de coopérations décentralisées permettant de contribuer à l'assainissement dans 23 pays en développement.

Accusé de réception en préfecture
084258401347-20250626-2025-528-DE
Date de réception préfecture : 23/07/2025

* incluant des crédits versés par l'État (Fonds vert et rénovation des canalisations d'eau potable).

L'AGENCE DE L'EAU VOUS INFORME SUR LA FISCALITÉ DE L'EAU

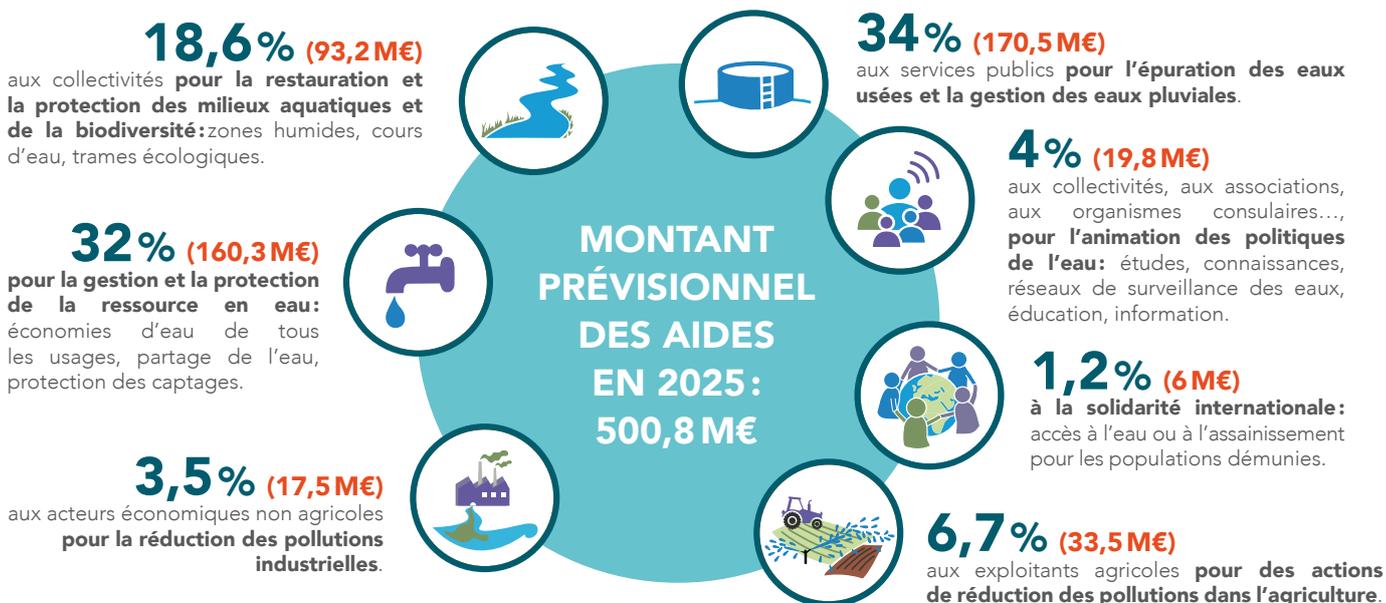
2025

Pour les ménages, les redevances (sur l'eau potable et l'assainissement collectif) représentent environ 12 % de la facture d'eau. Un ménage de 3-4 personnes, consommant 120 m³/an, dépense en moyenne 43,4 € par mois pour son alimentation en eau potable, dont 5,1 € par mois pour les redevances.



Pour toutes les redevances, les taux sont fixés par le conseil d'administration de l'agence de l'eau où sont représentées toutes les catégories d'utilisateurs de l'eau, y compris les consommateurs.

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES



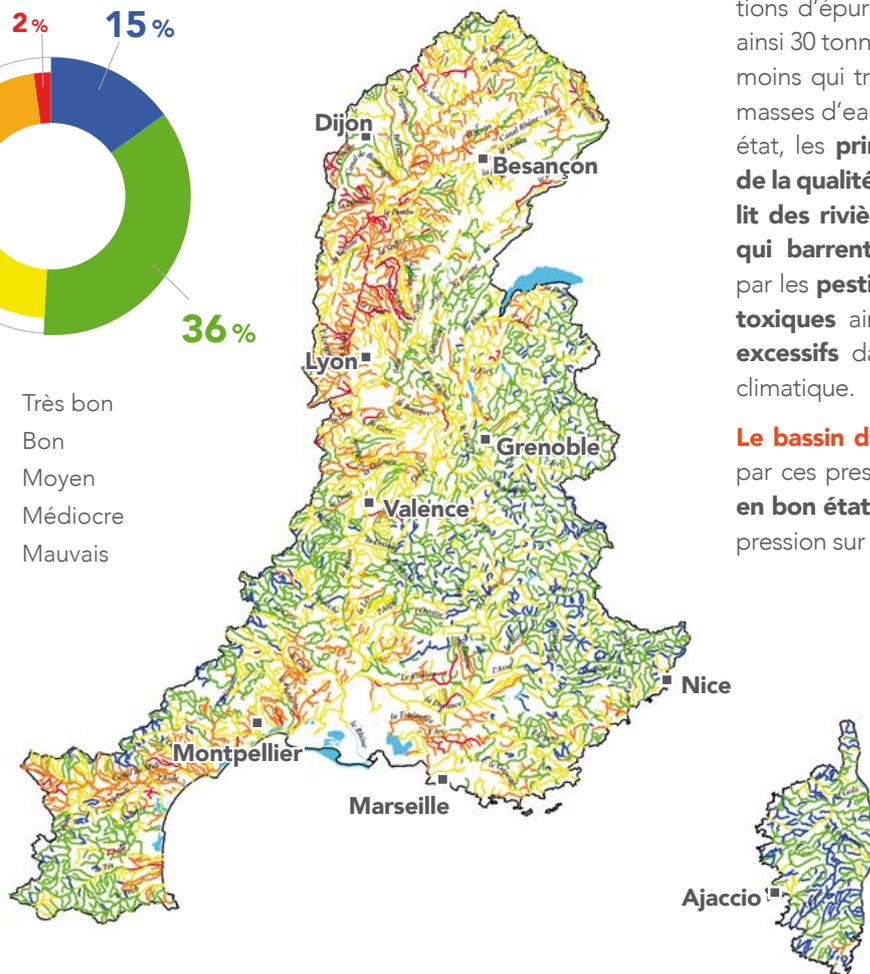
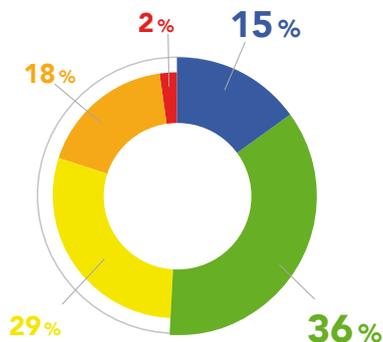
- Ces montants n'intègrent pas les crédits Fonds vert versés par l'État pour accompagner la stratégie nationale biodiversité (SNB 2030) et la renaturation des villes et des villages.
- **Solidarité envers les communes rurales:** l'agence de l'eau soutient, à des taux préférentiels, les actions des communes rurales situées dans le zonage de solidarité du 12e programme pour rénover leurs infrastructures d'assainissement.
- **L'agence de l'eau contribue également au financement** de l'Office français de la biodiversité (OFB) et des parcs nationaux. Le montant de cette contribution pour 2025 s'élève à 108,3 M€.

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20250626-2025-52B-DE
Date de réception préfecture : 23/07/2025

QUALITÉ DES EAUX

État écologique des cours d'eau

Données 2021



La moitié des cours d'eau du bassin Rhône-Méditerranée est en bon état écologique.

Cette nette amélioration est le résultat d'une politique réussie de mise aux normes des stations d'épuration. Par rapport à 1990, ce sont ainsi 30 tonnes d'azote ammoniacal par jour en moins qui transitent à l'aval de Lyon. Pour les masses d'eau n'ayant pas encore atteint le bon état, les **principales causes de dégradation de la qualité de l'eau** sont **l'artificialisation du lit des rivières et les barrages et les seuils qui barrent les cours d'eau**, les pollutions par les **pesticides** et les **rejets de substances toxiques** ainsi que les **prélèvements d'eau excessifs** dans un contexte de changement climatique.

Le bassin de Corse est relativement épargné par ces pressions, **91 % de ses rivières sont en bon état**. Toutefois, un accroissement de la pression sur la ressource en eau est constaté.

La qualité des rivières sur smartphone et tablette



Appli qualité rivière

Découvrez l'état de santé des rivières en France avec l'application mobile de l'agence de l'eau.

Bassin Rhône-Méditerranée

- > 16 millions d'habitants
- > 20 % du territoire français
- > 20 % de l'activité agricole et industrielle
- > 40 % de l'activité touristique
- > 11 000 cours d'eau de plus de 2 km

Bassin de Corse

- > 338 000 habitants permanents
- > 3,5 millions de touristes chaque année
- > 3 000 km de cours d'eau
- > 1 000 km de côtes